

REGLEMENT

D'ADMISSION POUR LES ETUDES DE LICENCE DANS LE CADRE DE L'UNIVERSITE DE SCIENCES AGRONOMIQUES ET MEDECINE VETERINAIRE DE BUCAREST

EN PREMIÈRE ANNEE UNIVERSITAIRE 2023-2024 FACULTE DE MEDECINE VETERINAIRE - ENSEIGNEMENT EN FRANÇAIS

POUR CITOYENS ROUMAINS, RESSORTISSANTS ETRANGERS (UE/EEE ou non UE) OU ROUMAINS RESIDANT A L'ETRANGER

I. CONSIDERATIONS GENERALES

- a. Les **citoyens roumains**, ainsi que les **citoyens de l'UE/EEE**, les **citoyens de la Confédération suisse** et les **citoyens non-UE**, peuvent postuler pour s'inscrire à ce programme conformément aux lois en vigueur.
- b. La période de soumission des dossiers au Bureau d'admission de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Bucarest, 105, Splaiul Independentei, District 5, 050097, est du **03.07.2023** au **19.07.2023**. La soumission des documents requis se fera par téléchargement sur la plateforme d'admission de l'UASVM Bucarest (<https://admitere.usamv.ro>). La plateforme sera ouverte pour la soumission des documents à partir du 15.03.2023. La plateforme d'inscription sera fermée le 19.07.2023 à 16h00, heure EET.
- c. L'inscription au programme de premier cycle Médecine Vétérinaire - Enseignement en Anglais sera **uniquement pour la première année**. Le programme d'études est entièrement enseigné en français.

II. DOCUMENTS A FOURNIR

II A. Les candidats citoyens roumains qui désirent étudier à la Faculté de Médecine vétérinaire de Bucarest – Enseignement en français téléchargeront les documents suivants sur la plateforme d'admission d'USAMV de Bucarest au format .pdf:

- **Diplôme de Baccalauréat** ; les diplômés de 2023 et qui ne sont pas encore entrés en possession de leur diplôme, peuvent déposer l'**Attestation de réussite au baccalauréat** – photocopie, délivré par le lycée gradué ; les **relevés de notes correspondant** (les candidats admis remettront l'original du diplôme du baccalauréat au secrétariat de la faculté en début d'année académique) ;
- **Lettres de recommandation/certificats de volontariat** ;
- **Certificat de naissance** ;
- **Carte d'identité** ;
- **Photo récente** ;

- **Certificat médical**, qui prouve la compatibilité pour le domaine choisi et le fait que le candidat ne souffre pas des maladies infecto-contagieuses ;
- **Documents justificatifs pour la maîtrise de la langue française** niveau **minimum B1** ;
- **Preuve de paiement** de la taxe d'évaluation du dossier de candidature ;
- **Formulaire sur la protection des données personnelles des candidats (GDPR)** – photocopie.

II. B. Les ressortissants des pays de l'Union Européenne/ Espace Economique Européen, ressortissants étrangers non UE ou roumains avec leur résidence à l'étranger téléchargeront les documents suivants sur la plateforme d'admission d'USAMV de Bucarest en **photocopies .pdf**:

- **Diplôme de baccalauréat ou équivalent** accompagné de la traduction certifiée ou apostillée (selon le cas) en langue roumaine, en français ou anglais et le **relevé de notes correspondant** (les candidats admis remettront l'original du diplôme du baccalauréat accompagné de la traduction certifiée ou apostillée – selon le cas – en langue roumaine, en français ou anglais au secrétariat de la faculté en début d'année académique) ;
- **Relevé de notes**, pour toutes les années de lycée, traduction certifiée ou apostillée (selon le cas) en roumain, français ou anglais ;
- **Lettres de recommandation / certificats de volontariat** ;
- **Certificat de naissance** accompagné de la traduction certifiée ou apostillée (selon le cas) en roumain, français ou anglais ;
- **Lettre de reconnaissance du niveau d'études lycées**, délivrée par le Ministère de l'Education de Roumanie (<http://www.cnred.edu.ro>), pour les candidats ressortissants des pays de l'**Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou la Confédération Suisse**.
- **Demande d'émission de la Lettre d'acceptation aux études**, délivrée par le Ministère de l'Education de Roumanie – Département de Relations Internationales (<http://www.cnred.edu.ro> - le formulaire sera téléchargé et rempli avec les données personnelles) pour les ressortissants des pays non UE. Les citoyens de l'État d'Israël doivent fournir un certificat de test psychométrique. Les documents demandés pour l'émission de la lettre seront envoyés au ministère par l'Université des Sciences Agronomiques et de Médecine Vétérinaire de Bucarest après communication des résultats finaux d'admission
- **Passeport** (pour ressortissants des pays non UE) ou de la **carte d'identité / passeport** (ressortissants de l'UE), nécessaires pour la photo du candidat, la date de la délivrance et la période de validité du document ;
- **Photo récente** ;
- **Certificat médical**, qui atteste la compatibilité avec le domaine choisi et que le candidat ne souffre pas des maladies infecto-contagieuses ;
- **Documents qui attestent la maîtrise de la langue française** niveau **minimum B1** (uniquement pour les candidats dont la langue maternelle n'est pas le français);
- **Preuve de paiement** de la taxe d'évaluation du dossier de candidature.

III. TAXES

Le programme **d'études licence Médecine vétérinaire – Enseignement en langue française** met à disposition des candidats **pour la première année** :

- **30 places avec frais de scolarité** ; le montant annuel (taxe) est **de 6030 euros /année** d'étude. Ces places peuvent être occupés par concours par **les citoyens roumains, les ressortissants de l'UE ou les personnes de citoyenneté roumaine résidant à l'étranger et les ressortissants non UE.**

Au moment de la remise des documents d'inscription, chaque candidat doit faire preuve de paiement de **la taxe non remboursable de 100 euros pour l'évaluation du dossier de candidature** et des lettres de recommandation / attestations de volontariat pour chaque option.

Pour l'année universitaire 2023-2024, les frais de scolarité doivent être payés en 2 tranches :

- **La 1^{ère} tranche - 3 015 euros** doit être payée par les candidats admis aux places avec frais de scolarité entre le **25.07** et le **27.07.2023** ; ces frais de scolarité comprennent les **frais de confirmation de place (non remboursables) d'un montant de 2 000 euros** ;
- **La 2^{ème} tranche - 3 015 euros** doit être payée jusqu'à la date d'entrée en session d'hiver (date limite janvier 2024).

Les frais mentionnés ci-dessus doivent être payés dans le cadre des périodes précisées dans le calendrier d'admission, auprès de la banque, dont voici les détails :

Bénéficiaire : Université des Sciences Agronomiques et Médecine Vétérinaire de Bucarest (USAMVB)

Banque: BCR World Trade Center, Bld. Expozitiei 2, Sector 1, Bucarest

Code Swift : RNCB ROBU

Code IBAN : RO59 RNCB 0085 0005 0839 0450

Important ! Le numéro IBAN de bénéficiaire ainsi que le nom de l'appliquant doivent être mentionnés sur la preuve de paiement !

- Les citoyens **étrangers provenant des pays non- UE** vont payer la taxe d'études dans **une seule tranche** (ces frais de scolarité comprennent les **frais de confirmation de place – non remboursables – d'un montant de 2 000 euros**) dans la période **25.07.2023** et le **27.07.2023**.

Le non-paiement de la taxe (1ere tranche des frais d'études) dans la période précisée amène à la perte de la place occupée sur les listes initiales et le placement du candidat dans la liste des candidats REJETÉS (non admis), quelle que soit la moyenne obtenue au concours d'admission.

IV. L’EVALUATION DES LETTRES DE RECOMMANDATION /CERTIFICATS DE VOLONTARIAT

Les lettres de recommandation/certificats de volontariat vont être rédigées en français. Chaque document va certifier la disponibilité et les habilités du candidat pour le métier de vétérinaire. Ces documents vont représenter 10% du résultat final du concours d’admission. Les candidats qui ne présentent pas dans leur dossier de candidature des lettres de recommandation/certificats de volontariat, vont perdre 10% du résultat final, sans être disqualifiés.

L’évaluation se réalisera ainsi :

OUI = 10% du résultat final ;

NON = 0% du résultat final.

V. EVALUATION FINALE DU CANDIDAT

Le **résultat final** des candidats va être calculé ainsi :

1. La moyenne générale de l’examen de baccalauréat ou son équivalent – **90%**
2. Les lettres de recommandation / certificats de volontariat – **10%**

VI. EN CAS D’EGALITE DES RESULTATS

Les candidats seront classés sur la base du **résultat finale**.

Dans la situation où plusieurs candidats ont la même moyenne - égale à celle du candidat qui occupe la dernière place des listes primaires, se déclare ADMIS le candidat ayant obtenu les plus grandes notes (ou équivalent des notes du système de notation de Roumanie, conforme aux critères du Ministère de l’Enseignement) aux examens de **BIOLOGIE/CHIMIE** dans le cadre de l’examen de baccalauréat ou son équivalent.

Si l’égalité persiste, se déclare admis le candidat qui a obtenu la plus grande note à l’examen de **LANGUE MATERNELLE**.

CALENDRIER D'ADMISSION SESSION JUILLET 2023

Période	Activité	Remarques
03.07.2023- 19.07.2023	Inscription des candidats	<p>Les candidatures (documents requis) seront téléchargées sur la plateforme d'admission d'USAMV de Bucarest (https://admitere.usamv.ro).</p> <p>La plateforme est ouverte pour le téléchargement des documents de candidature à partir du 15. 03. 2023.</p> <p>Date limite de soumission : 19.07.2023, à 16h00 heure EET</p>
20.07.2023	Affichage de la liste des candidats inscrits	La liste sera mise en ligne sur http://fmvb.ro/french/
21.07.2023	Analyse et traitement des dossiers	Evaluation des lettres de recommandation / certificat de volontariat Représente 10% du résultat final
24.07.2023	<p>Affichage des résultats initiales du concours</p> <p>Affichage de la liste initiale des candidats ADMIS</p> <p>Affichage de la liste des candidats NON ADMIS</p>	Les listes initiales seront mises en ligne sur http://fmvb.ro/french/
24.07.2023	Dépôt des contestations et leur résolution	Le dépôt des contestations personnellement ou par mail à fr@fmvb.usamv.ro
25.07.2022- 27.07.2022	<p>Paiement de la taxe de confirmation de la place (candidats admis sur listes initiales)</p> <p>Transmission des contrats d'études signés par les candidats déclarés admis</p>	<p>3015 euros (2000 euros taxe non-remboursable) pour les candidats admis UE</p> <p>6030 euros (2000 euros taxe non-remboursable) pour les candidats admis non UE</p> <p>Le non paiement de la taxe dans cette période amène à la perte de la place occupée sur les listes primaires et le placement du candidat dans la liste des candidats REJETÉS (non- admis)</p> <p>Le dépôt des contrats d'études signés par les candidats déclarés admis personnellement ou par mail à fr@fmvb.usamv.ro</p>
28.07.2022	Annonce du retrait des candidats admis de la liste finale (sur la base de la demande ou de la déclaration du candidat admis)	Par mail à fr@fmvb.usamv.ro

<p>29.07.2022</p>	<p>Affichage de la liste finale des candidats ADMIS (UE et non UE)</p> <p>Affichage de la liste finale des candidats NON ADMIS (cette liste va inclure les candidats admis sur les listes initiales qui n'ont pas payé la taxe de confirmation de la place, voire la 1ere tranche de la taxe d'études)</p>	<p>Les listes finales seront mises en ligne sur http://fmvb.ro/french/</p>
<p>01.08.2022</p>	<p>La liste et les dossiers des candidats ressortissants des pays non-UE vont être transmis auprès du Ministère de l'Education dans le but d'obtenir la lettre d'acceptation aux études universitaires en Roumanie.</p>	<p>Les documents seront envoyés par le Département des Relations Internationales de l'Université des Sciences Agronomiques et de Médecine Vétérinaire de Bucarest</p>